

Pour l'enseignement supérieur, la collectivité nationale a dépensé 26,3 milliards d'euros en 2009. Cette dépense a été multipliée par 2,5 depuis 1980 (en prix constants). En 2009, la dépense moyenne par étudiant s'élève à 11 260 euros, soit 41 % de plus qu'en 1980 (en prix constants).

En 2009, la collectivité nationale (État, collectivités territoriales, autres administrations publiques, ménages et entreprises) a consacré 26,3 milliards d'euros à l'enseignement supérieur, soit une augmentation de 3,4 % par rapport à 2008 (en prix constants). Depuis 1980, la dépense pour l'enseignement supérieur a connu une forte croissance, d'environ 3,2 % en moyenne annuelle. Son poids dans la dépense intérieure d'éducation (DIE) est passé de 14,6 % en 1980 à 19,9 % en 2009 (tableau 01).

L'écart important du niveau de la DIE entraîné par la rupture de série de 2006 est dû notamment à la prise en compte d'un périmètre élargi de toutes les activités de recherche en université, à une revalorisation des cotisations sociales imputées, et enfin, à la réévaluation du coût des formations sanitaires et sociales relevant maintenant de la compétence des régions.

Sur l'ensemble de la période, la DIE au profit du supérieur a été multipliée par 2,5 en prix constants (graphique 02). Malgré cette forte augmentation, la dépense moyenne par étudiant n'a augmenté que de 41,1 % (compte tenu des ruptures de séries en 1999 et 2006) en raison du quasi-doublement des effectifs. Dans le même temps, la dépense moyenne par élève du second degré augmentait de 64,6 %.

La dépense moyenne par étudiant atteint 11 260 euros en 2009 (graphique 04). Ce coût moyen par étudiant

est sensiblement différent selon les filières de formation. Il varie de 10 220 euros par an pour un étudiant d'université publique jusqu'à 14 850 euros pour un élève de CPGE. Le coût moyen par étudiant en IUT n'est plus quantifiable depuis la mise en application de la LOLF, en raison de la globalisation des crédits des universités. Cela concerne aussi d'autres instituts rattachés.

Le coût théorique d'une scolarité de 18 ans menant sans redoublement à une licence est évalué à 141 900 euros en 2009, quand une scolarité en 17 ans menant à un BTS reviendrait à la collectivité à 138 700 euros.

La dépense totale est constituée pour 70 % de dépense de personnels, en particulier de personnels enseignants (49 %) (graphique 03).

La part de l'État est prépondérante dans le financement de la DIE pour le supérieur (72,4 %), la part des collectivités atteint 9,8 % et la part des ménages s'élève à 8,8 % (tableau 01). Certaines aides directes ou indirectes, financées par l'État et qui bénéficient aux étudiants ou à leur famille, n'apparaissent pas dans la DIE pour l'éducation supérieure : elles sont d'ordre fiscal (majoration du quotient familial) ou non directement liées au statut étudiant (allocation logement social). Leur prise en compte (hors versements des régimes sociaux) porterait en 2009 le coût moyen d'un étudiant pour la nation de 11 260 euros à 12 520 euros.

Les montants des dépenses de la dernière année sont des montants provisoires.

La **dépense intérieure d'éducation (DIE)** pour l'enseignement supérieur comprend l'ensemble des dépenses pour les établissements publics et privés de la métropole et des DOM pour l'enseignement et les activités liées : œuvres universitaires, administration, fournitures, bibliothèques universitaires, rémunération des personnels d'éducation en formation, etc. Elle ne comprend pas les activités de formation continue ni, jusqu'en 2006, le fonctionnement et l'investissement de la recherche des universités (mais elle retenait par contre l'ensemble des salaires des enseignants-chercheurs). À partir de 2006, et en raison de la nouvelle présentation des lois de finances dans le cadre de la LOLF, on retient l'ensemble des coûts de la recherche en université (personnel, fonctionnement et investissement) ainsi que l'ensemble des coûts des bibliothèques. Les séries ont donc connu une rupture en 2006, qui s'ajoute à une autre, datée de 1999 et due à la rénovation du compte de l'éducation.

Source : MEN-MESR-DEPP.

Champ : France métropolitaine + DOM.

01 La dépense d'éducation pour le supérieur

France métropolitaine + DOM

	1980	1990	2000	2008	2009
DIE pour le supérieur (1)					
Aux prix courants (en milliards d'euros)	4,2	11,2	17,5	25,3	26,3
Aux prix de 2009 (en milliards d'euros)	10,5	15,3	20,9	25,4	26,3
Part dans la DIE (en %)	14,6 %	16,4 %	16,7 %	19,5 %	19,9 %
Dépense moyenne par étudiant (1) aux prix de 2009 (en euros)	7 450	8 190	9 540	11 060	11 260
Dépense moyenne par étudiant y compris mesures sociales et fiscales (2) aux prix 2009 (en euros)			12 270	12 520	
Structure du financement initial (en %) (3)					
État		78,5 %	72,1 %	72,4 %	
dont MEN et MESR		68,2 %	64,0 %	64,2 %	
Collectivités territoriales		5,2 %	10,1 %	9,8 %	
Autres administrations publiques (4)		1,3 %	0,8 %	0,8 %	
Entreprises		5,8 %	8,5 %	8,2 %	
Ménages		9,2 %	8,5 %	8,8 %	

(1) La DIE a été réévaluée (voir méthodologie ci-contre) pour l'ensemble de la période. Les dépenses moyennes par élève n'ont été recalculées qu'à partir de 1999.

(2) Cela comprend l'ALS, la part de l'État dans l'APL, la majoration du quotient familial, la réduction d'impôt pour frais de scolarité.

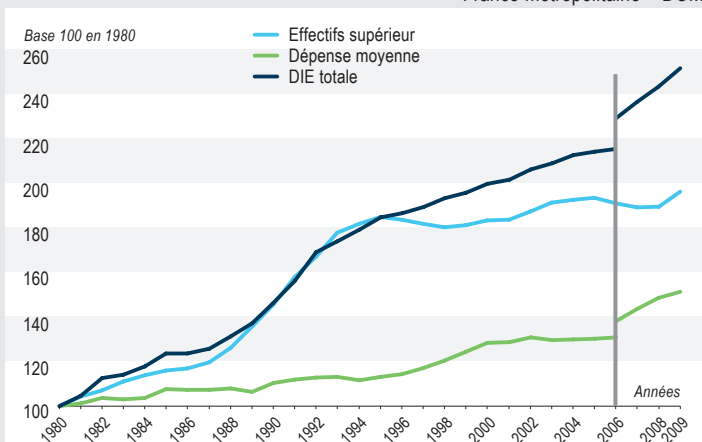
(3) La structure du financement initial de l'enseignement supérieur a fait l'objet d'une nouvelle estimation à partir de 2003.

(4) Y compris chambres consulaires (CCI, chambres des métiers, chambres d'agriculture...)

Source : MEN-MESR-DEPP

02 Comparaison de l'évolution de la DIE, de la dépense moyenne et des effectifs du supérieur (indice base 100 en 1980, prix 2009)

France métropolitaine + DOM

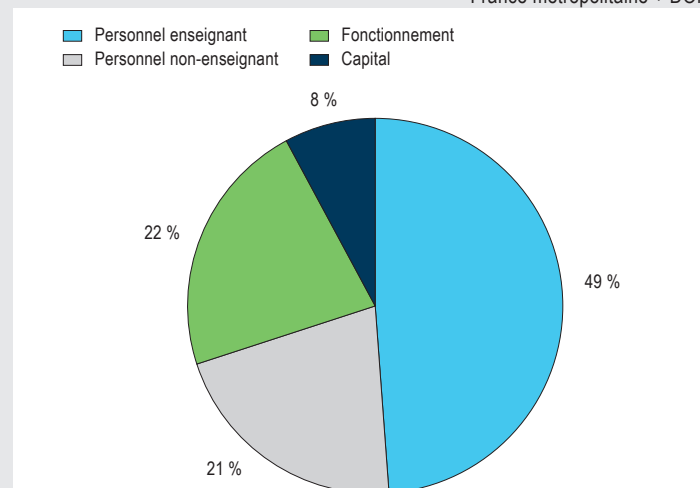


Rupture de la série en 2006 : voir méthodologie ci-contre.

Source : MEN-MESR-DEPP

03 Nature des dépenses pour l'enseignement supérieur en 2009 (en %)

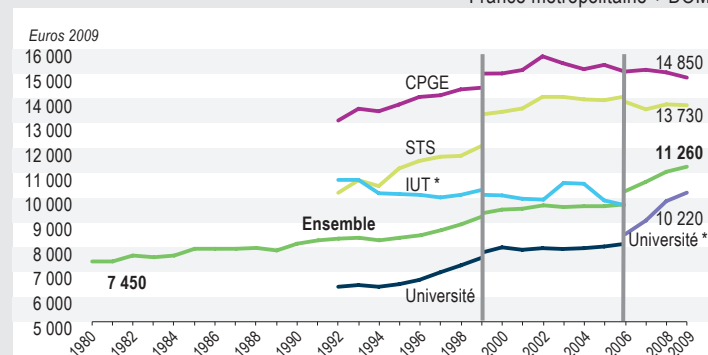
France métropolitaine + DOM



Source : MEN-MESR-DEPP

04 Évolution de la dépense moyenne par étudiant aux prix 2009 (1980-2009)

France métropolitaine + DOM



Lecture : ce graphique présente deux ruptures de série : en 1999, rupture due à la rénovation du Compte de l'éducation (métropole + DOM) ; en 2006, rupture due à la modification des règles budgétaires et comptables de l'État (LOLF).

* La réforme de la LOLF ne permet plus de repérer les dépenses des IUT, qui sont depuis 2006 intégrées à celles des universités.

Source : MEN-MESR-DEPP

En 2007, avec 12 773 équivalents dollars par étudiant et 1,4 % du PIB, la dépense française pour l'enseignement supérieur se rapproche de la moyenne de l'OCDE.

Les comparaisons internationales des dépenses d'éducation sont délicates du fait de la diversité démographique et socio-économique des différents pays et de la spécificité des systèmes éducatifs nationaux. Dans l'enseignement supérieur, cette difficulté est renforcée par la grande hétérogénéité des dispositifs éducatifs à ce niveau d'enseignement. On peut cependant apprécier la situation de la France au regard de quelques indicateurs généraux.

Le poids de la dépense d'éducation en pourcentage du Produit Intérieur Brut (PIB) est l'indicateur qui permet d'évaluer de la façon la plus globale l'effort concrètement effectué par les collectivités nationales en faveur de leur système éducatif. En 2007, la France a consacré 1,4 % du PIB, pour l'enseignement supérieur, au titre des établissements d'enseignement, ce qui la place à la 13^e position parmi les 28 pays de l'OCDE qui ont fourni cet indicateur (*graphique 01*). L'effort réalisé par la quasi-totalité des pays pour leur enseignement supérieur s'établit entre 0,9 % de leur PIB (République Slovaque, Hongrie et Italie) et 2 % (Chili). Seuls trois pays se situent au-delà de cette fourchette et ce, de façon très prononcée : la Corée du Sud avec 2,4 %, le Canada avec 2,6 % et les États-Unis avec 3,1 %. La France se positionne légèrement au-dessous de la moyenne des pays de l'OCDE (1,5 %). Elle se situe au-dessus de pays européens comme l'Italie (0,9 %), l'Allemagne (1,1 %) ou l'Irlande (1,2 %) mais au-dessous des Pays-Bas (1,5 %), du Portugal (1,6 %), et de trois pays d'Europe du Nord : la Suède, la Finlande (1,6 %) et le Danemark (1,7 %).

Si on compare maintenant les montants des dépenses annuelles par étudiant de l'enseignement supérieur,

on observe une modification de la hiérarchie des pays par rapport à l'indicateur précédent (*graphique 02*). En 2007, les États-Unis se détachent nettement par le niveau élevé de leur dépense (27 010 \$PPA), suivis de la Suisse (20 883 \$PPA), du Canada (20 278 \$PPA), et de trois pays nordiques (la Suède, la Norvège et le Danemark), qui dépensent entre 16 400 et 18 400 \$PPA par étudiant.

La France se situe au 15^e rang des 28 pays de l'OCDE ayant fourni cet indicateur, avec une dépense de 12 773 \$PPA, légèrement inférieure (de 1 %) à la moyenne OCDE (12 907 \$PPA). Sa dépense est supérieure à celle de l'Italie, de l'Espagne et du Portugal mais inférieure à celle de la Finlande, de l'Allemagne, de la Belgique, de l'Autriche et des Pays-Bas.

Dans l'enseignement supérieur, avec une moyenne, pour les pays de l'OCDE, de 69,1 % contre 30,9 %, la part relative des financements d'origine publique (État, collectivités locales et autres administrations publiques) est supérieure à celle d'origine privée (ménages et autres financeurs privés tels que les entreprises). En outre, près des deux tiers des pays ayant fourni cet indicateur présentent une part relative de leur financement public supérieure à la moyenne OCDE (*graphique 03*). Cinq pays européens (la Norvège, le Danemark, la Finlande, l'Islande et la Belgique) ont un financement d'origine publique à plus de 90 %. À l'opposé, seuls six pays (l'Australie, le Royaume-Uni, le Japon, les États-Unis, la Corée du Sud et le Chili) ont un financement d'origine privée à plus de 50 %. La France, avec un financement public à hauteur de 84,5 % (supérieur de 15,4 points à la moyenne OCDE) et un financement privé à hauteur de 15,5 %, se situe dans une zone médiane des 26 pays de l'OCDE ayant fourni cet indicateur.

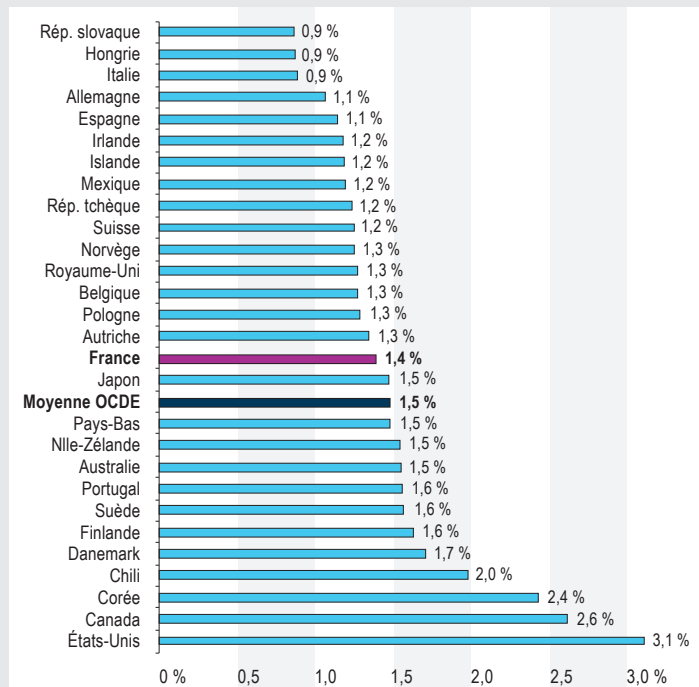
L'indicateur de dépense d'éducation, publié par l'OCDE est légèrement différent de l'indicateur de dépense intérieure d'éducation utilisé en France dans le compte satellite de l'éducation (fiche 01) : il retrace « la dépense d'éducation au titre des établissements d'enseignement » et ne comprend ni la dépense de formation continue, ni les dépenses d'éducation effectuées par les ménages en dehors des établissements, même si ces dépenses privées portant sur les biens et services liés à l'éducation et/ou de subsistance sont subventionnées par des aides publiques. En outre, pour l'activité d'enseignement supérieur, l'OCDE prend en compte un périmètre de recherche plus large que celui retenu par le compte de l'éducation puisqu'il inclut toutes les dépenses de recherche à destination de l'enseignement telles qu'elles sont calculées pour la Direction de la science, de la technologie et de l'industrie de l'OCDE, c'est-à-dire y compris les organismes de recherche (ex. CNRS, INSERM...).

Cet indicateur est présenté en \$PPA, c'est-à-dire en équivalents dollars des États-Unis convertis en utilisant les parités de pouvoir d'achat qui sont des taux de conversion monétaire permettant d'exprimer dans une unité commune les pouvoirs d'achat des différentes monnaies.

Source : OCDE, *Regards sur l'Éducation*, 2010.

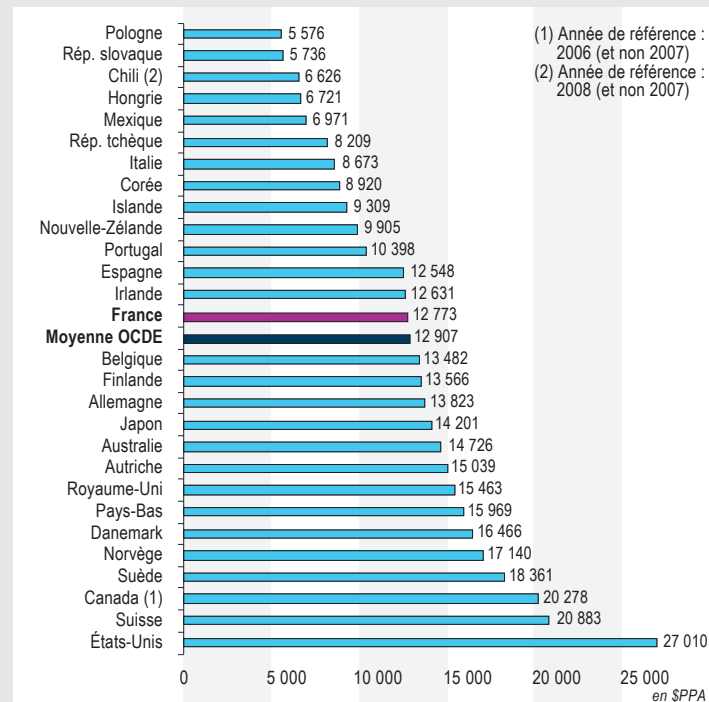
Les dépenses d'éducation pour la France, publiées par l'OCDE, sont élaborées à partir des données du compte de l'éducation définitif 2007.

01 Dépenses annuelles, au titre des établissements, pour l'enseignement supérieur, en pourcentage du PIB (2007)



Source : OCDE, Regards sur l'Éducation, 2010.

02 Dépenses annuelles par étudiant, au titre des établissements, pour l'enseignement supérieur, en \$PPA (2007)

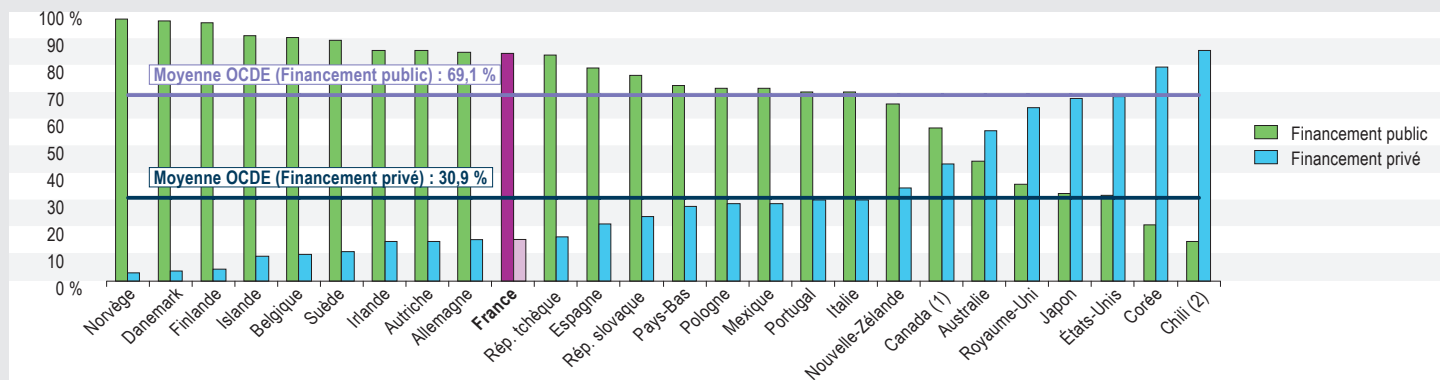


(1) Année de référence : 2006 (et non 2007)

(2) Année de référence : 2008 (et non 2007)

Source : OCDE, Regards sur l'Éducation, 2010.

03 Part relative des financements publics et privés alloués aux établissements d'enseignement, en financement final*, pour l'enseignement supérieur (2007)



* Financement final : financement après prise en compte des transferts existant entre les différents agents économiques. Les subventions publiques aux ménages sont donc comptabilisées dans la dépense des ménages et retranchées de celle des agents publics.

(1) Année de référence : 2006 (et non 2007) - (2) Année de référence : 2008 (et non 2007).

Source : OCDE, Regards sur l'Éducation, 2010.

A la rentrée 2009, le nombre d'étudiants aidés progresse à nouveau : un peu plus de 626 000 étudiants, soit près de 36 % de la population concernée, bénéficient d'une aide financière directe, sous forme de bourses. Au total, l'aide financière et sociale en leur faveur dépasse 5,4 milliards d'euros, contre 3,5 milliards en 1995.

Différentes formes d'aide financière permettent aux familles de mieux assurer les conditions d'études de leurs enfants. La plus directe est l'attribution de bourses et de prêts qui représente un effort budgétaire annuel d'environ 1,5 milliard d'euros pour l'enseignement supérieur.

Dans l'enseignement supérieur, 626 382 étudiants bénéficient d'une aide financière à la rentrée 2009 (tableau 02). La proportion d'étudiants aidés augmente fortement pour la seconde année consécutive : + 3,1 points en 2009, soit 75 250 boursiers en plus. Plus d'un tiers des étudiants (35,8 %) inscrits dans une formation ouvrant droit à bourse (cf. méthodologie) sont aidés, ce qui correspond à un niveau jamais atteint. Cette hausse s'explique par celle des boursiers sur critères sociaux qui représentent 90 % des étudiants aidés : les plafonds de revenus pour l'attribution de bourse ont été modifiés en 2008 pour augmenter le nombre de bénéficiaires. Cette hausse se répercute en 2009, les barèmes d'attribution ayant été revus très tardivement et tous les boursiers potentiels ne s'étaient pas forcément manifestés dès l'année 2008-2009. De fait, leurs effectifs ont progressé de 11,4 % en 2008 et de 7,8 % en 2009. La proportion de boursiers sur critères sociaux augmente dans toutes les formations : + 1,5 point en 2009 à l'université pour atteindre 32,5 %, + 3,1 points en CPGE (25 %) et + 0,6 point en STS (42,6 %) où cette proportion est la plus élevée (graphique 03).

Ces données, consacrées au supérieur, ne couvrent cependant pas l'ensemble du champ des aides financières, sociales et fiscales, directes et indirectes, dont peuvent bénéficier les étudiants.

En plus des allocations, prêts et bourses (y compris aides d'urgence) que verse le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, les aides directes comprennent en 2009-2010 l'allocation de logement social (ALS) et l'aide personnalisée au logement (APL) versées par la CNAF, auxquelles s'ajoutent divers avantages fiscaux (réduction d'impôt pour étudiant à charge, octroi d'une demi-part supplémentaire pour rattachement au foyer fiscal). A cela s'ajoutent les aides indirectes qui regroupent les œuvres sociales des CROUS, les aides aux associations, l'exonération des droits d'inscription pour les boursiers, les personnels médicaux et sociaux des universités ainsi que la charge due au déficit de la sécurité sociale étudiante. En 2009, le montant total de ces aides diverses aux étudiants était de plus de 5,4 milliards d'euros, contre 3,5 en 1995, soit une hausse de près de 55 % en prix courants et de plus de 23 % en prix constants (tableau 01).

Les comparaisons internationales sur les aides aux étudiants publiées par l'OCDE ne font apparaître, pour la France, que les seuls bourses et prêts d'honneur versés par l'État, soit environ 1,5 milliard d'euros et sous-estiment donc le dispositif des aides bénéficiant aux étudiants. En effet, les allocations de logement (ALS et APL) ainsi que les aides fiscales qui représentent près de 2,9 milliards ne sont pas prises en compte dans le cadre des aides aux étudiants dans les indicateurs de l'OCDE. Si ces aides étaient incluses dans l'aide publique au même titre que les bourses, la part des aides de l'État passerait de 7 % à 21,3 % du total de la dépense publique d'éducation (graphique 04).

Bourses sur critères sociaux : accordées en fonction des ressources et charges de la famille. Ces aides vont de la seule exonération des droits universitaires et de la cotisation de la « sécurité sociale étudiante » (échelon 0) à l'attribution d'un montant financier s'élevant de 1 445 € sur 9 mois pour une bourse à l'échelon 1 à 4 140 € pour une bourse à l'échelon 6 (année universitaire 2009-2010).

Aide au mérite : remplace depuis 2008-2009 les bourses sur critères universitaires et les bourses de mérite. C'est un complément de bourse pour les étudiants bénéficiant d'une bourse sur critères sociaux (200 € par mois sur 9 mois) accordé à l'entrée dans l'enseignement supérieur pour les bacheliers mention très bien et à l'entrée du master pour les meilleurs licenciés.

Allocation de logement à caractère social (ALS) et aide personnalisée au logement (APL) : L'ALS vient en aide à des catégories de personnes, autres que les familles, caractérisées par le niveau modeste de leurs ressources. De ce fait les étudiants en sont les principaux bénéficiaires. Quant à l'APL, elle s'applique à un parc de logements déterminé, quelles que soient les caractéristiques familiales des occupants et les étudiants sont donc également concernés. Ils ont perçu à ce titre 0,2 Md€ de la part de l'État en 2009. Depuis 2006, l'APL et l'ALS sont financées par un fonds unique, suite à la fusion du FNH et du FNAL.

Proportion d'étudiants aidés : se rapporte aux étudiants inscrits en université dans une formation ouvrant droit aux aides (principalement les diplômes nationaux de cursus L et M et jusqu'à la 6^e année des études de santé), en première année d'IUFM, en STS, en CPGE, en écoles d'ingénieurs sous tutelle du ministère et dans les écoles de commerce reconnues par l'État.

Sources : MEN-MESR, CNAF, MEFI, OCDE. Champ : France métropolitaine + DOM (01 à 03), différents pays (04).

01 Aides aux étudiants (en millions d'euros)

France métropolitaine + DOM

Nature des aides	1995	2009	Évolution 2009/1995	
			en € courants	en € constants
I - AIDES DE L'ÉTAT				
A - Aides budgétaires				
a - Aides Directes				
- Bourses et prêts (programme 231 action 1) *	927,7	1 544,1	66,4 %	32,8 %
- Allocation de logement social (ALS)	672,6	1 113,3	65,5 %	32,1 %
- Aide personnalisée au logement (APL) - Part de l'État	187,5	193,3	3,1 %	- 17,7 %
SOUS-TOTAL a	1 787,8	2 850,7	59,5 %	27,2 %
b - Aides indirectes				
- Œuvres universitaires	253,4	380,1	50,0 %	19,7 %
- Aides aux associations et médecine universitaire	12,8	22,3	74,2 %	39,0 %
- Compensation de l'exonération des droits d'inscription dont bénéficient les étudiants boursiers	8,4	77,5	822,6 %	636,2 %
SOUS-TOTAL b	274,6	479,9	74,8 %	39,4 %
TOTAL A (aides budgétaires)	2 062,4	3 330,6	61,5 %	28,9 %
B - Aides fiscales **				
- Majoration du quotient familial pour enfants étudiants rattachés au foyer fiscal de leurs parents	942,1	1 374,0	45,8 %	16,4 %
- Réduction d'impôt pour frais de scolarité des enfants poursuivant des études supérieures	125,0	190,0	52,0 %	21,3 %
TOTAL B (aides fiscales)	1 067,1	1 564,0	46,6 %	16,9 %
TOTAL AIDES DE L'ÉTAT	3 129,5	4 894,6	56,4 %	24,8 %
II - AUTRES AIDES				
c - Versements des régimes sociaux				
- Contribution des différents régimes au financement des assurances sociales des étudiants	375,1	527,5	40,6 %	12,2 %
d - Versements des universités				
- Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes FSDIE	6,1	13,2	116,4 %	72,7 %
TOTAL des autres aides c + d	381,2	540,7	41,8 %	13,2 %
TOTAL GÉNÉRAL	3 510,7	5 435,3	54,8 %	23,5 %

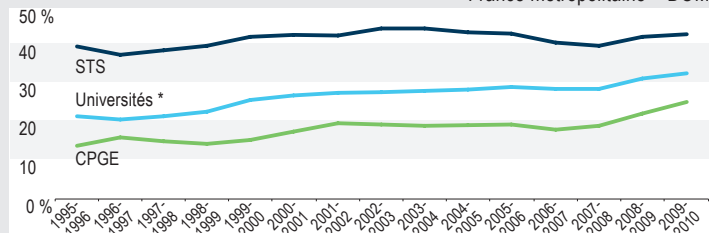
* Y compris le FNAU (Fonds national d'aide d'urgence) et l'allocation d'installation étudiante (ALINE).

** Données 2008 y compris crédits d'impôts pour les prêts et exonération salaires étudiants.

Source : MEN-MESR-DEPP, MESR-DGESIP, CNAF, MEFI-DGFIIP.

03 Évolution de la proportion d'étudiants boursiers par filière

France métropolitaine + DOM



* En 2009, les étudiants inscrits dans les IUFM intégrés dans une université de rattachement ne sont pas comptabilisés. On dénombre 13 422 boursiers dans les IUFM rattachés aux universités en 2009-2010.

Sources : MESR-DGESIP/DGRI-SIES, MEN-MESR-DEPP et système d'information AGLAE (extraction au 15 mars 2010).

02 Évolution du nombre d'étudiants bénéficiant d'une aide financière

France métropolitaine + DOM

	1990-91	1995-96	2000-01	2005-06	2008-09	2009-10
Ensemble des aides (1)	272 088	414 105	478 600	522 242	551 132	626 382
% d'étudiants concernés (4)	19,7	24,1	28,6	30,2	32,7	35,8
dont université hors IUFM (2)	185 526	280 176	335 187	369 365	375 595 (3)	407 445 (3)
% d'étudiants concernés (4)	17,5	21,2	26,6	28,8	31,0	32,5
dont CPGE et STS (2) :	63 251	85 269	97 989	100 925	104 491	110 849
% d'étudiants concernés (4)	25,5	32,3	35,7	36,5	36,5	37,8
dont CPGE (2)		9 745	12 361	13 685	17 125	19 813
% d'étudiants concernés (4)		13,5	17,1	19,0	21,9	25,0
dont STS (2)		75 524	85 628	87 240	87 366	91 036
% d'étudiants concernés (4)		39,4	42,4	42,8	42,0	42,6
Bourses sur critères sociaux	254 809	363 075	452 616	496 427	524 618	565 798
Bourses sur critères universitaires	10 151	13 126	14 539	12 529	0	0
Bourses de mérite	0	0	497	842	981	728
Fonds national d'aide d'urgence ponctuelle					19 640	53 829
Fonds national d'aide d'urgence annuelle					6 540	7 521
Allocations d'études	0	0	8 090	10 461	0	0
Total boursiers	264 960	396 692	475 742	520 259	550 479	626 382
Prêts d'honneur	3 825	2 788	2 858	1 983	653	0
Allocation d'IUFM	3 303	14 625	0	0	0	0
Aide moyenne reçue par un boursier sur critères sociaux (en euros)		2 283	2 320	2 501	2 602	2 500

(1) Champ : bourses sur critères sociaux (y compris AIE jusqu'en 1999), bourses sur critères universitaires (supprimées en 2008), bourses de mérite, allocations d'études (supprimées en 2008), prêts d'honneur (supprimés en 2009), allocations d'IUFM (supprimées en 1998), fonds national d'aide d'urgence ou 1 494 étudiants perçoivent le ponctuel et l'annuel.

(2) Hors allocations d'études, prêts d'honneurs, allocations d'IUFM, fonds national d'aide d'urgence.

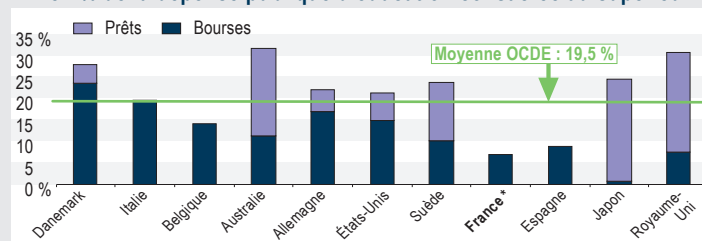
(3) En 2008 et en 2009, les étudiants inscrits dans les IUFM intégrés dans une université de rattachement ne sont pas comptabilisés. On dénombre 13 422 boursiers dans les IUFM rattachés aux universités en 2009-2010.

(4) Donnée estimée en 1990-1991.

Sources : MESR-DGESIP/DGRI-SIES, MEN-MESR-DEPP et système d'information AGLAE (extraction au 15 mars 2010).

04 Aides publiques pour l'enseignement supérieur (2007)

en % de la dépense publique d'éducation consacrée au supérieur



* Pour la France, si l'on intégrait les aides au logement et les aides fiscales, la part des aides de l'État passerait à 21,3 %.

Source : OCDE, Regards sur l'Éducation, 2010.

En 2009-2010, environ 150 000 personnes exercent dans les établissements publics du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (hors EPST) dont 56 600 non-enseignants qui assument des fonctions administratives, techniques ou d'encadrement.

En janvier 2010, 56 600 personnes exercent des fonctions administratives, techniques ou d'encadrement dans les établissements publics de l'enseignement supérieur, y compris les établissements autonomes. Sont également comptabilisés dans cet effectif les personnels exerçant dans les établissements de formation et dans les services de l'administration centrale rémunérés sur le programme budgétaire « Formations supérieures et recherche universitaire ».

Ils représentent moins du quart des personnels non-enseignants qui interviennent dans l'ensemble du système éducatif. Parmi ces agents, les ingénieurs et techniciens de recherche et de formation (ITRF) et les personnels des bibliothèques et musées sont des personnels quasiment tous affectés dans l'enseignement supérieur.

Plus de la moitié de ces personnels non-enseignants (33 740 personnes, soit 59,6 %) sont des ITRF (*graphique 02*), presque un sur trois (18 320 personnes, soit 32,3 %) est un agent administratif, agent technique ou personnel social et de santé (ATSS), 4 450 personnes (soit 7,9 %) sont des personnels des bibliothèques et musées.

La quasi-totalité de ces personnels sont des titulaires (96,2 %) et parmi ceux-ci, pratiquement un sur deux appartient à la catégorie C, 49 % soit 10 points de plus que la part que cette catégorie représente dans l'enseignement scolaire (*tableau 01*) ; 55,8 % des ATSS titulaires sont des adjoints administratifs, 45,9 % des ITRF sont des adjoints techniques et 41,9 % des personnels des bibliothèques sont magasiniers. Plus d'un agent sur quatre est en catégorie A (26,3 %) dont les

sept dixièmes sont des ingénieurs ou des assistants de recherche et de formation. Moins d'un sur cinq est un attaché d'administration et moins d'un sur dix est conservateur des bibliothèques ou bibliothécaire.

L'âge moyen des personnels non-enseignants est 44,7 ans. Les personnels de direction et d'encadrement supérieur dans l'administration centrale, les secrétaires généraux d'université, les administrateurs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ont en moyenne plus de 50 ans, les assistants ingénieurs ont dix années de moins. Les personnels non titulaires ont en moyenne huit années de moins que les titulaires.

Dans l'enseignement supérieur, les femmes sont moins présentes que dans l'enseignement scolaire : 62,1 % contre 75,9 %. Elles occupent la moitié des postes de catégorie A et plus des deux tiers des postes de catégorie C (*graphique 03*). Elles dominent nettement parmi les adjoints administratifs (88,9 %), les infirmiers (97,5 %) et les assistants sociaux (97,4 %). Elles sont moins nombreuses parmi les ingénieurs de recherche (32,6 %) et l'ensemble des personnels ITRF où elles ne représentent qu'un agent sur deux. 69,4 % des personnels des bibliothèques mais 82,4 % des bibliothécaires adjoints spécialisés sont des femmes. Le taux de travail à temps partiel (11 %) pour les personnels non-enseignants de l'enseignement supérieur est globalement deux fois moins élevé que dans le secteur scolaire. Les personnels titulaires concernés sont le plus souvent les personnels médicaux et sociaux, les adjoints administratifs et les secrétaires d'administration.

Le personnel non-enseignant recensé dans le fichier de paye et dans les annuaires de gestion est le personnel en activité, rémunéré sur les programmes budgétaires « Formations supérieures et recherche universitaire » et « Vie étudiante » dans les établissements d'enseignement supérieur, dans les établissements de formation mais également à l'administration centrale (contrairement à la fiche 9.17 du RERS 2010).

À la différence de l'édition précédente sont également pris en compte les personnels non-enseignants en fonction dans les établissements devenus autonomes suite à la mise en place de la loi LRU : loi relative aux « Libertés et responsabilités des universités ». Ces établissements ont été recensés par leur code établissement, les personnels ont été extraits des bases de gestion, annuaire Agora pour les personnels ATSS, annuaire des personnels ITRF et annuaire des personnels des bibliothèques et musées. Les personnels « Jeunesse et Sports » et « Recherche », les personnels du secteur privé, sont exclus du champ.

Source : MEN-MESR-DEPP (exploitation en janvier 2010 du fichier de paye et en février 2010 des annuaires de gestion). Champ : France métropolitaine + DOM, secteur public.

01 Personnel administratif, technique et d'encadrement rémunérés sur les programmes budgétaires « Formations supérieures et recherche universitaire » et « Vie étudiante » en janvier 2010*

France métropolitaine + DOM

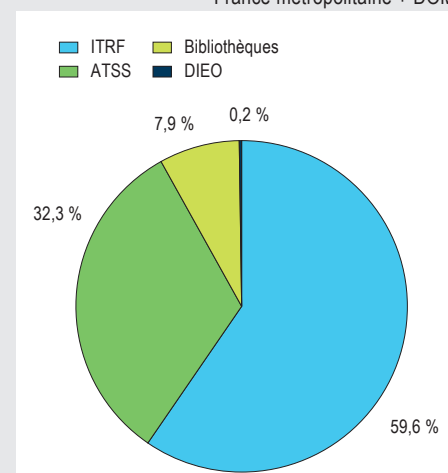
		Effectifs	Age moyen	% de femmes	% temps partiel	
Ingénieurs, techniciens, de recherche et de formation (ITRF)	Catégorie A	Ingénieurs de recherche	1 890	45,4	32,6 %	3,9 %
		Ingénieurs d'études	5 623	43,9	49,0 %	6,7 %
		Assistants ingénieurs	2 840	40,5	44,8 %	4,7 %
		Total	10 353	43,3	44,9 %	5,7 %
	Catégorie B	Techniciens de recherche	7 879	44,8	48,8 %	6,7 %
	Catégorie C	Adjoints techniques	15 473	45,5	55,7 %	7,9 %
		Total (y compris adj. adm.)	15 489	45,5	55,7 %	7,9 %
	Non titulaires	Contractuels	24	56,0	66,7 %	4,2 %
	Total ITRF		33 745	44,7	50,8 %	6,9 %
	Administratifs, techniques, de santé et sociaux (ATSS)	Catégorie A	Administrateurs civils	9	ns	ns
Directeurs et pers. encadrement sup. adm. centrale			20	54,8	20,0 %	0,0 %
Secrétaires gén. d'université			120	51,6	38,3 %	0,0 %
Administrateurs ENES			79	50,1	59,5 %	0,0 %
Attachés (ASU, ADAENES)			2 068	47,6	67,7 %	9,2 %
Conseillers ASU			86	46,3	47,7 %	5,8 %
Ing. de rech. et d'études (CNRS)			202	48,5	35,6 %	4,0 %
Assistants ingénieurs (CNRS)			5	ns	ns	ns
Conseillers de service social			15	56,5	100,0 %	0,0 %
		Total	2 604	47,9	62,7 %	7,4 %
Catégorie B		Secrétaires d'administration	3 957	45,9	83,8 %	20,0 %
		Infirmiers	285	50,7	97,5 %	34,0 %
		Assistants de service social	76	47,7	97,4 %	34,2 %
		Techniciens EN	2	ns	ns	ns
		Total	4 320	46,3	84,9 %	21,2 %
Catégorie C		Adjoints administratifs	9 099	45,2	88,9 %	23,9 %
		Adjoints techniques	254	48,0	40,9 %	9,8 %
		Adjoints tech. de laboratoire	9	ns	ns	ns
		Total	9 362	45,3	87,6 %	23,5 %
Non titulaires		Contractuels	2 007	37,1	66,4 %	16,8 %
	Auxiliaires de bureau	28	34,0	85,7 %	17,9 %	
	Total	2 035	36,6	66,2 %	16,2 %	
Total ATSS		18 321	45,0	81,1 %	20,0 %	
Bibliothèques et musées	Catégorie A	Conservateurs des bibliothèques	869	46,2	70,2 %	3,9 %
		Bibliothécaires	478	45,2	79,7 %	3,8 %
		Total	1 347	45,8	73,6 %	3,9 %
	Catégorie B	Bibliothécaires adj. spécialisés	952	42,6	82,4 %	6,8 %
		Assistants des bibliothèques	285	43,0	61,8 %	5,3 %
		Total	1 237	42,7	77,6 %	6,5 %
	Catégorie C	Magasiniers	1 863	44,3	61,0 %	6,4 %
	Total bibliothèques et musées		4 447	44,3	69,4 %	5,6 %
Direction, inspection, éducation, orientation (DIEO)		131	37,8	70,2 %	2,3 %	
Ensemble du personnel		56 644	44,7	62,1 %	11,0 %	
dont total titulaires		54 499	45,0	61,9 %	10,8 %	
dont total non titulaires		2 145	37,1	67,0 %	16,0 %	

* Fichier de paye, janvier 2010 pour les non-enseignants rémunérés sur crédits d'état, annuaires pour l'ensemble des personnels des bibliothèques et pour les personnels ATSS et ITRF dans les établissements autonomes, février 2010.

Source : MEN-MESR-DEPP.

02 Répartition par types de personnels

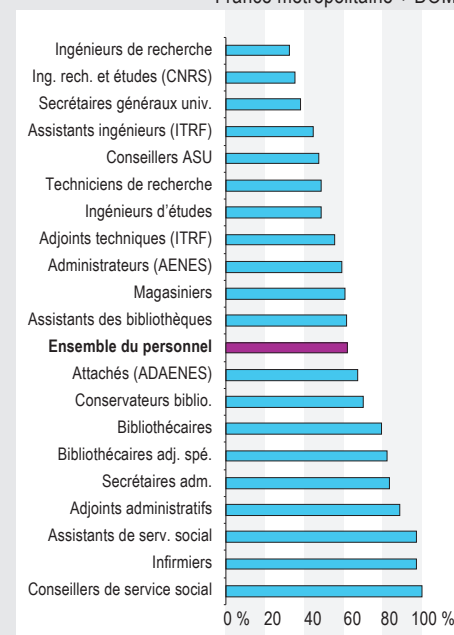
France métropolitaine + DOM



Source : MEN-MESR-DEPP.

03 Part des femmes chez les non-enseignants en 2010 (en %)

France métropolitaine + DOM



Source : MEN-MESR-DEPP.

En 2009-2010, 93 000 enseignants exercent dans les établissements publics sous tutelle du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, sur un total d'environ 150 000 personnes. Les personnels enseignants se répartissent en trois catégories : les enseignants-chercheurs et assimilés, les enseignants du second degré et les enseignants non-permanents. Le quart des personnels enseignants est affecté en Ile-de-France.

À la rentrée 2009, le potentiel d'enseignement et de recherche dans l'enseignement supérieur public sous tutelle du MESR est de 93 000 enseignants dont 56 000 enseignants-chercheurs et assimilés, soit 60,2 % de l'ensemble (*graphique 01a*). Les enseignants du second degré et les enseignants non permanents représentent respectivement 14 % et 25,8 % de ce potentiel. En dix ans le nombre d'enseignants dans le supérieur a progressé de 9,4 %. Globalement, 90 % des personnels sont affectés dans les universités (*graphique 01b*).

Les disciplines scientifiques regroupent plus de 41 % des effectifs globaux, les Lettres 30 %, le Droit et la Santé chacune environ 14 % (*graphique 02*). En dix ans, le nombre d'enseignants-chercheurs hors assistants titulaires et associés, a progressé de 9,4 %. Cette augmentation recouvre des disparités entre disciplines : + 19,6 % dans les Sciences juridiques, économiques et de gestion, + 12,8 % en Lettres et Sciences humaines (dont + 14,9 % pour les Sciences humaines), et + 6,7 % sur l'ensemble des disciplines scientifiques (dont + 10,8 % pour les Sciences pour l'ingénieur et + 12,8 % pour les Mathématiques et l'Informatique). La physique (- 9,6 %) est en décroissance.

L'âge moyen des professeurs des universités et des maîtres de conférences titulaires ou stagiaires est respectivement de 52 ans 6 mois et de 44 ans 3 mois (*graphique 03*). Cet écart est lié au déroulement de carrière : les professeurs des universités sont recrutés majoritairement parmi les maîtres de conférences. Au cours des dix dernières années, le taux de féminisation a progressé lentement pour atteindre 19,9 % chez les professeurs et 41,5 % chez les maîtres de conférences, soit une augmentation de l'ordre de 5 points.

Ce taux est plus élevé en Lettres et Pharmacie qu'en Sciences, Droit et Médecine. Par ailleurs, chez les maîtres de conférences, dans la tranche de âge 30-39 ans, les femmes sont devenues, depuis quelques années majoritaires, en Droit, en Lettres et dans les disciplines de Santé.

Les personnels du second degré affectés dans l'enseignement supérieur représentent 14 % (*graphique 01a*) soit 13 000 personnes. Parmi eux, 55,7 % sont des agrégés. Ces enseignants sont affectés pour 75,1 % dans les universités ; 32,2 % sont dans les instituts universitaires de technologie (IUT), 16 % dans les instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM) et 8,9 % dans les écoles d'ingénieurs. Ils interviennent principalement en Sciences économiques et de gestion, en Langues et littératures, en Histoire et géographie, en Mathématiques, en Mécanique et en Sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS).

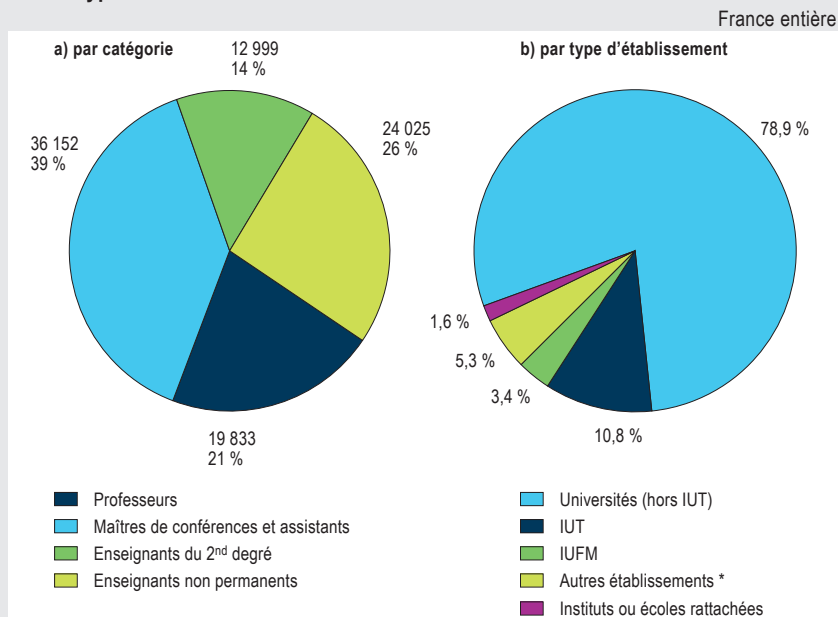
Un quart du potentiel enseignant en activité dans le supérieur est affecté dans les trois académies d'Ile-de-France. Plus de la moitié (53,7 %) de ce potentiel relève des cinq plus grandes régions (Ile-de-France, Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Nord-Pas-de-Calais et Midi-Pyrénées). Cette répartition territoriale est quasiment identique à celle des étudiants.

Avec un nombre moyen de 16,2 étudiants par enseignant du supérieur (*graphique 04*), la France est assez proche en termes d'encadrement de la moyenne de l'OCDE (15,8). Seuls quatre pays ont une situation beaucoup plus favorable avec moins de 12 étudiants par enseignant : l'Allemagne, l'Espagne, le Japon et la Suède qui descend à 8,5.

Graphiques 01, 02 et 03 : exploitation en mai 2010, du fichier de gestion des enseignants de l'enseignement supérieur GESUP2 et de l'enquête relative aux enseignants non-permanents, réalisée auprès des établissements d'enseignement supérieur du secteur public (DGRH - bureau des études de gestion prévisionnelle). Le potentiel d'enseignants-chercheurs et d'enseignants ainsi évalué correspond donc aux personnels en activité, qu'ils soient titulaires ou non ; ceux qui sont détachés hors de leur établissement d'affectation, en disponibilité ou en position de congés sont donc exclus.

Sources : MEN-MESR-DGRH et OCDE. Champ : France entière (France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie), secteur public (01 à 03), différents pays (04).

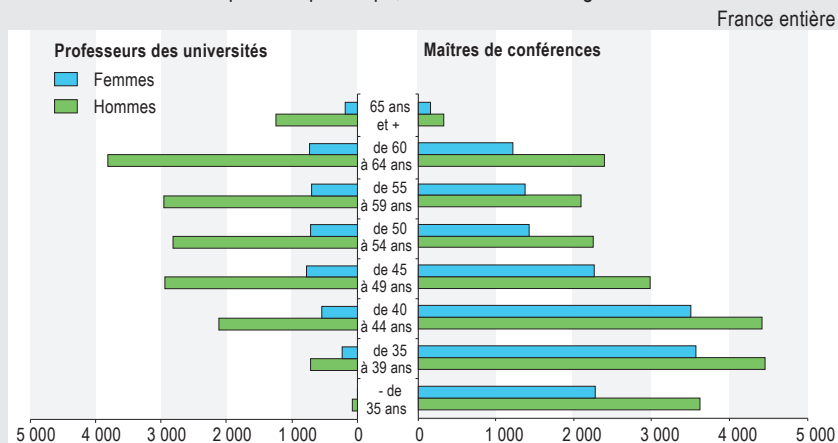
01 Répartition des enseignants de l'enseignement supérieur par catégorie et type d'établissement en 2009-2010



* ENI, INSA, ENS, grands établissements, écoles françaises à l'étranger, IUFM.

Source : MEN-MESR-DGRH.

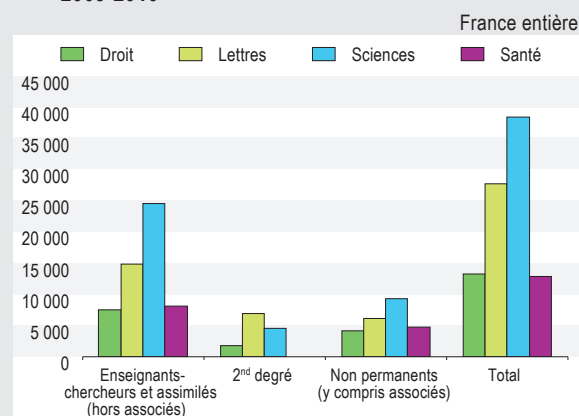
03 Pyramides des âges des enseignants-chercheurs titulaires en fonction * en 2009-2010 - Répartition par corps, sexe et tranche d'âge



* Hors enseignants associés et professeurs en surnombre.

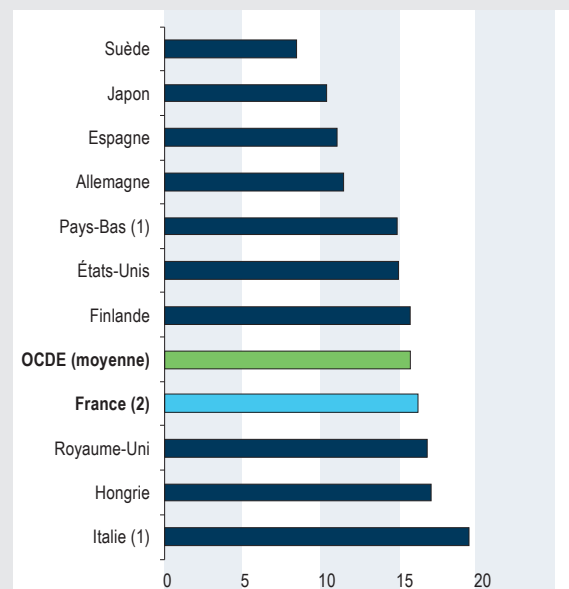
Source : MEN-MESR-DGRH.

02 Répartition des enseignants en fonction dans l'enseignement supérieur par grande discipline 2009-2010



Source : MEN-MESR-DGRH.

04 Nombre moyen d'étudiants par enseignant du supérieur * en 2008



(1) Établissements publics seulement.

(2) Établissements publics et privés sous contrat.

* En ETp (équivalent temps-plein).

Source : OCDE, *Regards sur l'Éducation*, 2010, à partir des statistiques sur les effectifs d'élèves et d'enseignants (UOE).

En 2009, 2 659 enseignants-chercheurs ont été recrutés. La moitié d'entre eux ont obtenu leur qualification lors de la campagne 2009 soit immédiatement avant ces opérations de recrutement. Cette phase de « qualification » - label universitaire de compétences valable quatre années – permet d'enrichir le vivier des candidats potentiels aux fonctions d'enseignants-chercheurs, professeurs des universités ou maîtres de conférences.

La qualification aux fonctions de professeur des universités (PR) ou de maître de conférences (MCF) est un label préalable pour les candidats à un concours de recrutement d'enseignant-chercheur. Une fois décernée par le Conseil national des universités (CNU), la qualification a une validité de 4 ans. En 2009, la campagne de qualification organisée par le ministère a recueilli 25 140 candidatures, une même personne pouvant solliciter plusieurs qualifications, au titre de différentes disciplines (en fait, de sections différentes du CNU) ou au titre de chacun des deux corps d'enseignant-chercheur. Dans l'ensemble, en 2009, les membres du CNU ont examiné 18 956 dossiers individuels et délivré 11 942 qualifications à 8 756 personnes différentes, soit 60 % des 14 603 candidats ayant exprimé 25 140 candidatures (*graphique 01*).

Seule une fraction de ces nouveaux qualifiés s'est présentée aux concours de recrutement d'enseignant-chercheur : en 2009, plus de la moitié des qualifiés PR et 40 % des qualifiés MCF ne se présentent pas aux concours dans l'année suivant leur qualification. Ils peuvent le faire lors des campagnes de recrutement ultérieures selon les choix qualitatifs relatifs aux postes offerts ou bien « utiliser » cette qualification pour d'autres besoins dans leur parcours professionnel.

3 533 postes à pourvoir pour le 1^{er} septembre 2009 ont été publiés au Journal officiel en vue de recruter des maîtres de conférences et des professeurs des universités pour les établissements d'enseignement supérieur. Entre 2006 et 2009, les postes des professeurs des universités mis au recrutement, ont progressé de 10,6 % et ceux des maîtres de conférences ont diminué de 4,4 % (mais ont toutefois augmenté de 7,6 % entre 2008 et 2009) soit au total une augmentation des emplois de 0,7 % (*graphique 02*).

Ces postes sont d'abord pourvus par détachement ou mutation. Mais la part des détachements est faible :

5 maîtres de conférences et 4 professeurs des universités soit 0,1 % des postes offerts. Bien que peu nombreuses, les mutations sont en augmentation de 4,2 % par rapport à 2008 et ne représentent que 9,9 % des postes.

Sur la base des emplois restant à pourvoir après la mutation, le détachement, les agrégations du supérieur et les recrutements particuliers, 2 659 postes ont été pourvus soit 89,9 %.

Parmi les 744 professeurs des universités recrutés, 91,5 % étaient issus du corps des maîtres de conférences (*graphique 03*). Les professeurs des universités recrutés ont un âge moyen de 43 ans et 10 mois ; celui des maîtres de conférences est de 33 ans. Les femmes représentent 38,3 % de l'effectif (30,3 % de PR et 41,4 % de MCF).

Quant aux origines des maîtres de conférences recrutés, il ressort qu'en majorité 32,8 % assuraient des fonctions d'ATER, de moniteur ou de lecteur et 38,6 % exerçaient une activité de recherche en dehors de l'enseignement supérieur (*graphique 04*).

La législation concernant le recrutement d'enseignants-chercheurs titulaires possède la particularité de permettre d'accueillir des individus de nationalité étrangère : 7,9 % des maîtres de conférences recrutés proviennent d'un pays de l'Union européenne, soit environ un point de plus qu'en 2008, 8 % sont issus du reste du monde.

La loi « Libertés et responsabilités des universités » (LRU), dans le cadre des contrats pluriannuels d'établissement, demande à chaque établissement de présenter les objectifs qu'il se fixe en matière de recrutement de MCF n'ayant pas obtenu leur grade universitaire dans l'établissement, ainsi qu'en matière de recrutement de PR n'ayant pas exercé, immédiatement avant leur promotion à ce corps, des fonctions de maître de conférences dans l'établissement. L'enquête relative à l'origine des enseignants-chercheurs recrutés en 2009 permet au niveau national de constater un taux de recrutement externe de 76 % pour les MCF et de 43,6 % pour les PR.

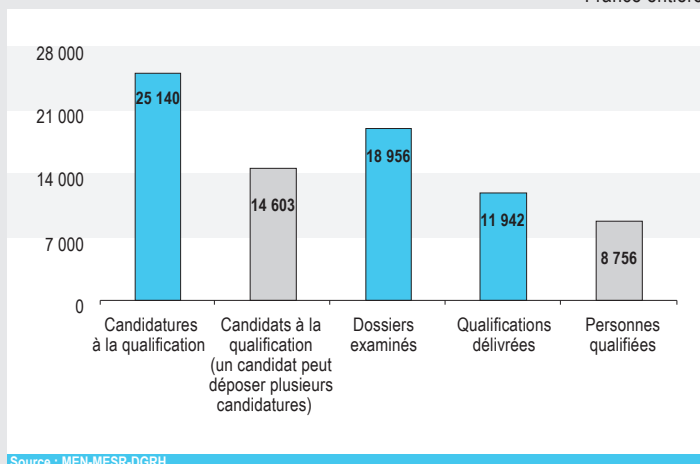
Le renouvellement des enseignants-chercheurs se déroule en deux phases : la qualification établissant un label de compétences scientifiques pour exercer les fonctions d'enseignant-chercheur et le recrutement qui permet l'accès à ces mêmes fonctions dans les établissements d'enseignement supérieur.

Les résultats des phases de qualification et de recrutement sont analysés à partir des données produites par l'application ANTARES. Cette application nationale permet de mettre en relation les procédures liées à ces opérations et les acteurs concernés et, à ce titre, offre toutes les informations nécessaires à l'étude approfondie de chacune des campagnes annuelles de recrutement. Les données analysées ici concernent la campagne 2009.

Source : MEN-MESR-DGRH (application ANTARES).
Champ : France entière.

01 Qualification et recrutement des enseignants-chercheurs Bilan global de la qualification 2009

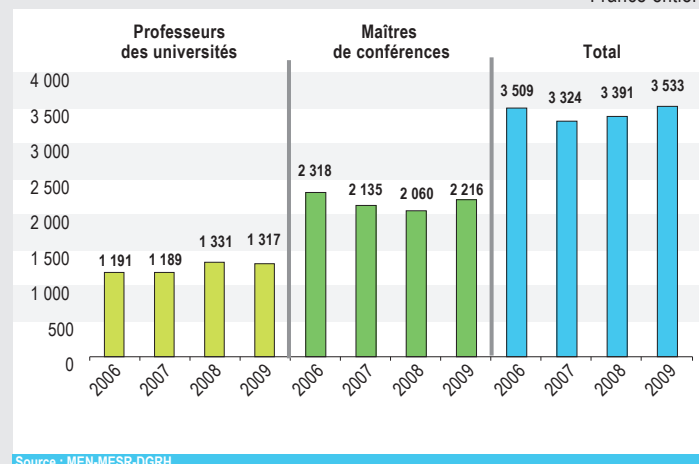
France entière



Source : MEN-MESR-DGRH.

02 Recrutement des enseignants-chercheurs Campagnes 2006 à 2009 : postes offerts

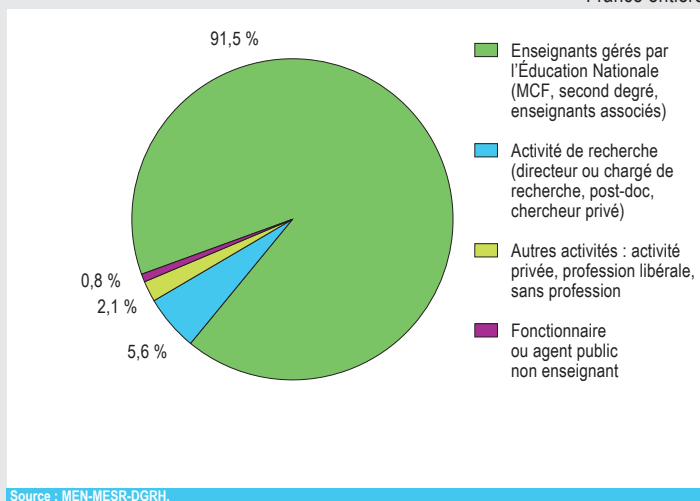
France entière



Source : MEN-MESR-DGRH.

03 Répartition des professeurs des universités recrutés en 2009 par catégorie d'origine (en %)

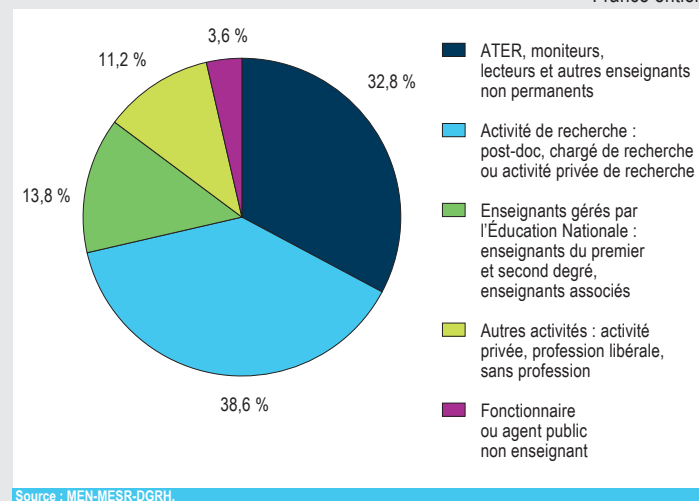
France entière



Source : MEN-MESR-DGRH.

04 Répartition des maîtres de conférences recrutés en 2009 par catégorie d'origine (en %)

France entière



Source : MEN-MESR-DGRH.